





# Le Confort des Voitures sur les Chemins de fer P. L. M.

## LES PLACES DE LUXE



DISPOSITION DE JOUR  
Compartiment à deux places.  
Cabinet de toilette  
avec W. C. attenant au compartiment.

### LITS-SALONS AVEC DRAPS



DISPOSITION DE NUIT  
Transformable en deux lits  
avec matelas, traversin, draps,  
couvertures et deux oreillers.

Les places de lits-salons sont louées soit à l'avance, soit au départ, par places isolées ou par compartiment entier. Les prix à percevoir sont calculés comme suit :

1° Place isolée. — Une place de 1<sup>re</sup> classe augmentée du supplément prévu au Tarif G. V. n° 4, et variant suivant l'importance du parcours, celui-ci étant compté : a) Jusqu'à la destination du voyageur si la voiture la dessert ; b) Jusqu'au point où le voyageur devra quitter la place de luxe louée, si la voiture ne dessert pas le point de destination ; c) Jusqu'au point de sortie du réseau P. L. M. si la destination du voyageur est au delà ; d) Toutefois, lorsque la place de luxe n'aura pas été retenue d'avance, le voyageur n'aura de supplément à payer que jusqu'au point où il cessera d'occuper cette place.

2° Compartiment entier. — Autant de places de 1<sup>re</sup> classe et de suppléments qu'il y a de places dans le compartiment.

PRIX EXCEPTIONNELS. — a) Du 3 novembre au 15 janvier inclus dans les trains rapides et de luxe de Vintimille sur Paris ; — b) du dimanche de Pâques au 31 mai inclus dans les trains rapides et de luxe de Paris sur Vintimille : le supplément est limité au maximum de :  
203 fr. 55 par place de lit-salon ; 305 fr. 35 par place de lit-salon avec draps.



DISPOSITION DE JOUR  
Compartiment à trois places.  
Cabinet de toilette  
avec  
W. C. attenant au compartiment.

### LITS-SALONS ORDINAIRES



DISPOSITION DE NUIT  
Transformable en trois lits  
avec matelas, housse, traversins,  
deux oreillers,  
sans draps, ni couverture.

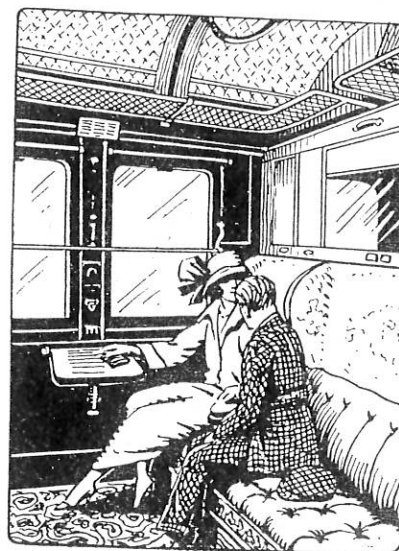
## LES PLACES DE LUXE

Les compartiments-couchettes ne sont considérés comme places de luxe et ne peuvent être disposés en couchettes que sur les parcours de nuit définis à chaque changement de service par le tableau de la marche des trains. Le prix d'une place de couchette est égal au prix d'une place de 1<sup>re</sup> classe augmenté du supplément ci-après :

	Luxe	Trains rapides	Autres trains
Si le parcours de nuit du train est inférieur ou égal à 500 kilomètres (1).....	67.80	52.10	32.45
Si le parcours de nuit du train est supérieur à 500 kilomètres.....	90.40	69.50	48.65

Location à l'avance. — Les places de couchettes peuvent être louées à l'avance isolément pour le parcours de nuit.

Les compartiments de couchettes peuvent être loués en entier pour le parcours de nuit moyennant le paiement d'autant de places de 1<sup>re</sup> classe et de suppléments qu'il y a de couchettes dans le compartiment.



DISPOSITION DE JOUR  
Les compartiments-couchettes  
sont des  
compartiments ordinaires  
de 1<sup>re</sup> classe, contenant six places  
assises de jour.

### COUCHETTES



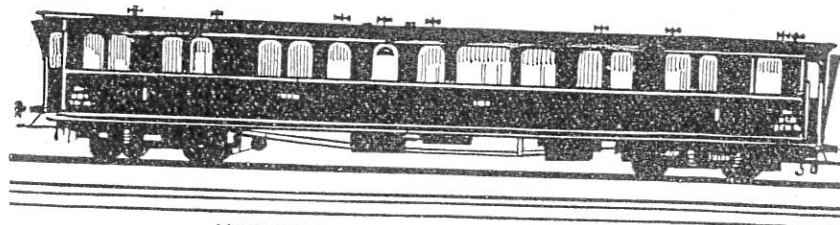
DISPOSITION DE NUIT  
Quatre places de couchettes :  
deux inférieures et deux  
supérieures avec housse sur le  
coussin ou le matelas, pente  
formant traversin et un oreiller.

## DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les militaires, les marins et les enfants de 3 à 7 ans qui occupent des places de luxe doivent payer intégralement les suppléments prévus pour l'occupation de ces places. Toutefois, pour deux enfants de 3 à 7 ans n'occupant qu'une place, il n'est perçu que le supplément afférent à cette place.

Lorsque les places louées ne sont pas utilisées au jour et au train fixés, la moitié du supplément reste acquise à la Compagnie.

Le public n'a droit qu'aux places de lits-salons, lits-salons avec draps et couchettes existant dans le train : il ne peut donc en exiger si le train ne contient pas de voitures en comportant, ou si les voitures qui s'y trouvent n'en présentent pas de disponibles.



VOITURE 1<sup>re</sup> CLASSE, LITS-SALONS, SALON

(1) Y compris les parcours : Paris à Lyon ou vice versa. — Paris à Saint-Étienne ou vice versa.



## PRINCIPALES VILLES D'EAUX DU RÉSEAU P. L. M.

" En France, a déclaré le Professeur Landouzy, membre de l'Institut et de l'Académie de Médecine, chaque type d'eau a des propriétés définies et, par conséquent, des indications précises, de sorte que le malade est assuré de trouver toujours une médication thermale qui répond de façon rationnelle à sa situation pathologique."

Le Docteur G. Bardet, lui aussi, exprime la même opinion en d'autres termes : " La France possède une gamme d'eaux extraordinairement variée et répondant réellement à toutes les indications de la thérapeutique."

Le réseau P. L. M. est riche en eaux minérales. Il possède les stations les plus réputées par leurs vertus curatives; la plupart d'entre elles sont des centres d'excursions et des lieux de séjour pleins d'attraits.

Dans le Centre, VICHY jouit d'une renommée mondiale. Aucune ville d'eaux à l'étranger, pas même le Carlsbad réputé de Bohême, ne peut rivaliser avec Vichy, dont l'établissement présente un confort et un luxe qui ne sont dépassés nulle autre part.

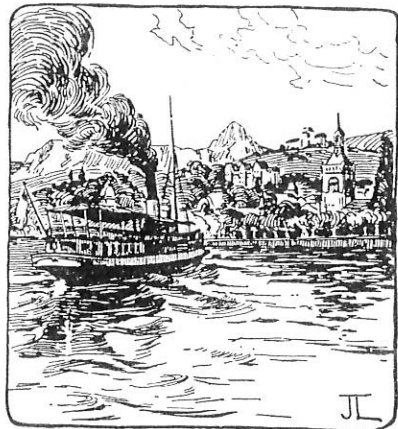
Dans le Centre encore, on peut citer les stations de : Bourbon-Lancy, Bourbon-l'Archambault (par Moulins), Charbonnières (près Lyon), La Bourboule (par Clermont-Ferrand), Le Mont-Dore (par Clermont-Ferrand), Pougues, Saint-Honoré (par Rémyilly) et surtout VALS (dont les eaux froides ont les mêmes indications que celles de Vichy), Châtel-Guyon, Royat et Saint-Nectaire (par Coudees et par Issoire).

La Savoie possède deux importantes stations : Evian et Aix-les-Bains.

EVIAN, étagée en terrasses au bord du Lac Léman, est peut-être la ville d'eaux le plus heureusement aménagée. Ses sources alimentent des installations hydrothérapeutiques où tout a été étudié pour obtenir des applications balnéaires parfaites.

AIX-LES-BAINS est magnifiquement située sur les bords du Lac du Bourget, au pied du Mont Revard auquel un funiculaire la relie. L'établissement est spécialement organisé pour la meilleure utilisation de ses eaux sulfurées. La Savoie renferme encore les stations de : Brides (par Moutiers-Salins), Challes (par Chambéry), Divonne, Saint-Gervais (par Le Fayet), Salins-Moutiers, Thonon-les-Bains.

Dans le Jura, il faut noter BESANÇON-LA-MOULLÈRE et Salins; dans le Dauphiné, ALLEVAR (par Pontcharra-sur-Bréda), URIAGE (par Grenoble), La Motte-les-Bains (par Saint-Georges-de-Commiers); dans le Midi, Lamalou (par Montpellier), Balaruc (par Cette).



EVIAN

### Nature des Affections traitées dans les Villes d'Eaux du Réseau

LES LOCALITÉS SONT CLASSÉES DANS L'ORDRE ALPHABÉTIQUE

Maladies de l'estomac : **DYSPEPSIES, GASTRITES** : Châtel-Guyon, Evian, Pougues, Royat, St-Gervais, Thonon, Vals, Vichy. Maladies de l'intestin : **ENTÉRITES, CONSTIPATION, DIARRHÉE** : Brides, Châtel-Guyon, Evian, Royat, St-Gervais, Thonon. Maladies du foie : **LITHIASE, CIRRHOSE, PALUDISME** : Brides, Châtel-Guyon, Evian, Pougues, Thonon, Vals, Vichy. **CARDIOPATHIES, PHLÉBITES, VARICES** : Balaruc, Bourbon-Lancy, Royat, Saint-Gervais.

**ECZÉMA, PSORIASIS, DERMATOSES** : Allevar, Challes, Charbonnières, La Bourboule, Royat, Saint-Gervais, Uriage, Vals, Vichy.

Maladies des os et des articulations, **BLESSURES** : Aix-les-Bains, Balaruc, Besançon-la-Mouillère, Bourbon-Lancy, Bourbon-l'Archambault, La Bourboule, La Motte-les-Bains, Salins-du-Jura, Salins-Moutiers.

**BRONCHITES, ASTHMES, LARYNGITES** : Aix-les-Bains, Allevar, Challes, La Bourboule, Le Mont-Dore, Royat, Saint-Gervais, Saint-Honoré, Uriage.

**CHLORO-ANÉMIE** : Charbonnières, La Bourboule, Royat, Saint-Nectaire.

**DIABÈTE et GOUTTE** : Evian, Thonon, Vals, Vichy.

**NÉVROSES, NÉVRALGIES, TABES** : Bourbon-Lancy, Bourbon-l'Archambault, Divonne, Lamalou, La Motte-les-Bains, St-Gervais.

**MALADIES FÉMININES** : Balaruc, La Motte-les-Bains, Salins-du-Jura, Salins-Moutiers.

**GRAVELLE, ALBUMINURIE, PYÉLITE, CATARRHES VÉSICAUX** : Evian, St-Nectaire, Thonon, Vals, Vichy.

**OBÉSITÉ** : Brides, Châtel-Guyon, La Bourboule, Vals, Vichy.

**RHUMATISMES** : Aix-les-Bains, Balaruc, Bourbon-Lancy, Bourbon-l'Archambault, Charbonnières, Lamalou, La Motte-les-Bains, Saint-Honoré, Vals, Vichy.

**SCROFULÉ et LYMPHATISME** : Aix-les-Bains, Balaruc, Besançon-la-Mouillère, Bourbon-l'Archambault, La Bourboule, La Motte-les-Bains, Salins-du-Jura, Salins-Moutiers, Uriage.



AIX-LES-BAINS. CHATEAU DE CHATILLON

## PRINCIPALES VILLES D'EAUX DU RÉSEAU P. L. M.

CLASSÉES DANS L'ORDRE ALPHABÉTIQUE



ALLEVAR. VIEUX MOULIN

naturelle sulfureuse forte, bicarbonatée, sodique, iodurée, bromurée, contre affections des voies respiratoires et cutanées, lymphatisme, arthritisme, accidents spécifiques.

**CHARBONNIÈRES (Rhône)**. Eaux ferrugineuses contre affections de la peau et anémie.

**CHÂTEL-GUYON (Auvergne)**, mai-novembre. Eaux salines, ferrugineuses et magnésiées, contre maladies de l'intestin, entérite muco-membraneuse, congestion du foie.

**DIVONNE (ouvert toute l'année)**. Etablissement hydrothérapeutique : bains carbo-gazeux, contre affections nerveuses.

**EVIAN (sur le Lac Léman)**, mai-octobre. Goutte chronique, maladies des voies digestives et urinaires, des reins, du foie.

**LA BOURBOULE**. Eau chlorurée, sodique, bicarbonatée, arsenicale, radio-active, contre la chlorose, la débilité, le diabète, affections des voies respiratoires.

**LAMALOU (Hérault)**. Eaux bicarbonatées, sodiques et ferrugineuses, métallifères, radio-actives, chaudes. Affections du système nerveux, maladies de la moelle épinière, tabès, rhumatismes, sciatique, névralgies, chlorose, anémie.

**LA MOTTE-LES-BAINS**. Eau thermale (60°) chlorurée, sodique, efficace contre bronchites, luxations, fractures.

**LE MONT-DORE (Auvergne)**, mai-octobre. Eaux chaudes (35° à 47°) ferrugineuses, arsenicales et siliceuses, contre asthme, emphysème, rhume des foins, trachéo-bronchites.

**POUGUES-LES-EAUX (Nièvre)**, juin-octob. Eaux bicarbonatées, calciques, contre la dyspepsie, l'entérite et le diabète.

**ROYAT (Auvergne)**, mai-octobre. Eau minérale, contre les maladies de cœur et d'artères, anémie, goutte.

**SAINTE-GERVAIS (H<sup>te</sup>-Savoie)**, mai-octobre. Eaux chloro-sulfureuses, sodiques, efficaces contre congestions du foie, acide urique, goutte hystérique.

**SAINTE-HONORÉ (Nièvre)**, juin-septembre. Eaux sulfureuses bicarbonatées, pour traitement de la bronchite

**SAINTE-NECTAIRE (Puy-de-Dôme)**, mai-octobre. Eaux bicarbonatées, contre l'albuminurie et le lymphatisme.

**SALINS (Jura)**, mai-octobre. Eaux salines contre lymphatisme, paralysie infantile, mal de Pott.

**SALINS (Savoie)**, 15 mai-30 septembre. Eaux chlorurées, sodiques, fortes, sulfatées, calciques et magnésiennes, ferrugineuses, carbo-gazeuses, radio-actives pour convalescents, affaiblis, surmenés, enfants débiles.

**THONON (sur le Lac Léman)**, mai-octobre. Eaux alcalines, balsamo-résineuses, avec bicarbonate de chaux et traces d'arsenic et de fer, effets diurétiques, conviennent aux tempéraments gouteux.

**URIAGE (Dauphiné)**, mai-octobre. Eaux sulfureuses et alcalines, contre maladies de la peau et lymphatisme.

**VALS (Ardèche)**, juin-octobre. Eaux alcalines. Eaux minérales diverses, contenant en dissolution de l'arsenic, du fer, du soufre. Contre maladies des reins et de la vessie, goutte, rhumatismes, pierre, maladies du foie et de l'estomac.

**VICHY (Allier)**, mai-octobre. Eaux bicarbonatées, sodiques, contre maladies du foie et de l'estomac, la goutte, la gravelle, l'arthritisme.



BESANÇON. BARRAGE DU DOUBS.



VALS. GORGES DE L'ARDÈCHE



VICHY. BORDS DE L'ALLIER



## STATIONS BALNÉAIRES DE LA MÉDITERRANÉE



HYÈRES



CANNES



NICE



MENTON

Des mers qui baignent les côtes de France, la Méditerranée est assurément la plus séduisante ; son eau, plus chaude que celle de l'Océan sous la même latitude, permet d'y goûter le plaisir du bain en hiver même. En été, par une température qu'on croirait à tort excessive sur ce rivage méridional — car la brise du large et l'air frais qui vient des montagnes voisines y modèrent sans cesse les ardeurs du soleil — la baignade est un délice véritable. Et quels régals de l'œil.

Suivez sur la carte les découpures du littoral, de la frontière italienne à Marseille.

Cette côte ne connaît pas les étés pluvieux, les brusques sautes de température ; l'atmosphère y est constamment tempérée. Les anses et presque îles de ce rivage offrent leurs plages de sable fin. On n'en peut faire ici qu'une énumération sommaire : Menton, toute en fleurs dans la baie de Garavan ; Monte-Carlo dont les bains regardent ceux de Monaco ; Beaulieu, entre la pointe de Saint-Jean et le cap d'Ail ; Nice et ses élégants établissements de la baie des Anges ; Antibes, près du promontoire de la Garoupe ; Juan-les-Pins sous sa pinède ; Cannes et ses plages mondaines de la Croisette et de la Napoule ; Théoule et le Trayas, aux rochers de porphyre rouge ; Agay et Boulouris, tapies au pied de l'Esterel ; Saint-Raphaël, dont les villas s'égrènent jusqu'à Valescure ; Saint-Aygulf sous ses chênes-lièges ; Sainte-Maxime dans l'anse de Saint-Tropez ; Cavalaire ; le Lavandou ; Hyères, dominant sa plage des Salins, face à l'île de Porquerolles ; Carqueiranne, près du Mont des Oiseaux ; les Sablettes et Tamaris, agréables environs de Toulon ; Sanary, Bandol, les Lecques, la Ciotat, les calanques marseillaises ; Marseille enfin, avec sa Corniche et l'Estaque. Il faut encore noter, plus à l'ouest : Martigues, les Saintes-Maries-de-la-Mer, le Grau-du-Roi près d'Aigues-Mortes ; Palavas-les-Flots et Cette. Grandes ou petites, mondaines ou familiales, toutes ces résidences sont accueillantes ; entre elles on n'a que l'embarras du choix.

Pour en faciliter l'accès, des Services Automobiles fonctionnent l'hiver entre Marseille et Menton, par Toulon, Hyères, la Côte des Maures, l'Esterel, Cannes, Nice et Monte-Carlo.

D'autres, au départ de Nice, permettent de se rendre à Digne, Grenoble, St-Pierre-de-Chartreuse et Aix-les-Bains-Mont Revard, par les cols de la Croix Haute et de Porte, parmi les paysages éblouissants qu'offre la montagne en hiver.

C'est encore de Nice que, pendant la saison d'été, le voyageur pourra effectuer cette admirable randonnée que constitue la Route des Alpes et du Jura.

## CENTRES DE TOURISME. STATIONS ESTIVALES

SAVOIE. — Aix-les-Bains (258 m.) ; Chambéry (269 m.) ; Challes-les-Eaux (327 m.) par Chambéry ; Albertville (345 m.) ; Evian-les-Bains (378 m.) ; Thonon-les-Bains (430 m.) ; Annecy (448 m.) ; Moutiers-Salins (480 m.) ; Sallanches (550 m.) ; St-Jean-de-Maurienne (566 m.) ; Brides-les-Bains (570 m.) par Moutiers-Salins ; Thônes (632 m.) par Annecy ; Samoëns (695 m.) par Annemasse ; Le Petit-Bornand (750 m.) par St-Pierre-de-Rumilly ; Le Chatelard (757 m.) par Aix-les-Bains ; Beaufort (758 m.) par Albertville ; St-Gervais-les-Bains (807 m.) par St-Gervais-le-Fayet ; Bourg-St-Maurice (842 m.) ; Flumet (917 m.) par Ugine ; Morzine (960 m.) par Thonon-les-Bains ; Le Reposoir (975 m.) par Cluses ; Combloux (1000 m.) par Sallanches-C. ; Chamonix-Mont Blanc (1050 m.) ; Mégève-M-d'Arbois (1125 m.) par Sallanches ; Les Contamines (1184 m.) par St-Gervais-Le-Fayet ; Argentière (1254 m.) ; Peisey (1300 m.) par Landry ; Valloire (1384 m.) par St-Michel-de-Maurienne ; Pralognan-la-Vanoise (1436 m.) par Moutiers-Salins ; Les Voirons (1480 m.) par Bons-St-Didier ; Le Praz de Lys (1505 m.) par Annemasse ; Bonneval-sur-Arc (1835 m.) par Modane ; Val-d'Isère (1850 m.) par Bourg-St-Maurice.

DAUPHINÉ. — Pont-en-Royans (200 m.) par St-Hilaire-St-Nazaire ; Grenoble (214 m.) ; Choranche-les-Bains (230 m.) par St-Hilaire-St-Nazaire ; Uriage-les-Bains (414 m.) par Grenoble ; Allevard-les-Bains (475 m.) par Pontcharra-sur-B. ; Charavines-les-Bains (495 m.) par Le Grand Lemps ; La Motte-les-Bains (620 m.) par St-Georges-de-Com. ; Bourg-d'Oisans (719 m.) par Grenoble ; Gap (744 m.) ; Veynes (814 m.) ; Monestier-de-Clermont (846 m.) ; St-Pierre-de-Chartreuse (850 m.) par Grenoble ; Embrun (870 m.) ; Laffrey (910 m.) par Grenoble ; St-Maurice-en-Trièves (980 m.) ; Le Curtillard (1000 m.) par Pontcharra-sur-B. ; Lans (1020 m.) par Grenoble ; Villard-de-Lans (1042 m.) par Grenoble ; La Chapelle-en-Valg. (1050 m.) par Gap ; Lus-la-Croix-Haute (1056 m.) ; Vallouise (1250 m.) par L'Argentière-la-B. ; Briançon (1326 m.) ; Aiguilles-en-Queyras (1450 m.) par Montdauphin-Guillette ; Monêtier-les-Bains (1493 m.) par Briançon ; La Grave (1526 m.) par Grenoble ; Abriès (1552 m.) par Montdauphin-Guillette ; Névaiche (1610 m.) par Briançon ; La Béarde (1738 m.) par Grenoble ; Le Lautaret (Chalet P. L. M.) (2108 m.) par Grenoble.

PROVENCE. — Aix-en-Provence (177 m.) ; Touët-de-Beuil (324 m.) par Nice ; Gréoux-les-Bains (350 m.) par Manosque ; Digne (639 m.) ; Ste-Baume (670 m.) par Aubagne, Auriol, St-Maximin ; Annot (705 m.) par Digne ; St-Martin-Vesubie (960 m.) par Nice ; Barcelonnette (1135 m.) par Prunières ; St-Etienne-de-Tinée (1141 m.) par Nice ; Beauvezer (1150 m.) par Digne ; Thorenc (1200 m.) par Grasse ; Jausiers (1237 m.) par Prunières ; Seynet-Alpes (1260 m.) par Prunières ; Peira-Cava (1581 m.) par Nice.

JURA — FRANCHE-COMTÉ. — Besançon (247 m.) ; Lons-le-Saunier-les-B. (249 m.) ; Salins-les-Bains (360 m.) ; Nans-sous-Ste-Anne (367 m.) par Salins ; St-Claude (440 m.) ; Mouthier-Hautepierre (475 m.) par Lods ; Nantua (480 m.) ; St-Germain-de-Joux (515 m.) ; Divonne-les-Bains (519 m.) ; Champagnole (541 m.) ; Syam (566 m.) ; Chézery (575 m.) par Bellegarde ; Consolation (612 m.) par Avoudrev et St-Hippolyte ; Morez (700 m.) ; Morteau (738 m.) ; La Chau-des-Crotenay (750 m.) ; Maiche (775 m.) par Morteau et St-Hippolyte ; Boujeailles (819 m.) ; Villers-le-Lac (836 m.) ; Pontarlier (838 m.) ; Malbuisson (900 m.) par Pontarlier et Laberg-Ste-M. ; St-Laurent (906 m.) ; Mouthé (930 m.) par Pontarlier et Laberg-Ste-M. ; Jougne (1018 m.) par Pontarlier, les Hôpitaux Neufs et Jougne ; Les Rousses (1135 m.) par Morez ; La Cure-France (1150 m.) par Morez ; Le Pailly (1214 m.) par Gex ; La Faucille (1323 m.) par Gex.

BOURBONNAIS — AUVERGNE — FOREZ — VELAY — VIVARAIS. — Vichy (164 m.) ; Vals-les-Bains (240 m.) ; Sail-les-Bains (310 m.) par St-Martin-Sail-les-Bains ; Montrond-les-Bains (348 m.) ; Châtel-Guyon (370 m.) ; Clermont-Ferrand (408 m.) ; Thiers (420 m.) ; Royat (450 m.) par Clermont-Ferrand ; St-Alban (450 m.) par Roanne ; Le Puy (700 m.) ; Saint-Nectaire (760 m.) par Issoire-St-Nectaire ; Chaudesaigues (780 m.) par St-Flour ; Murols (800 m.) par Issoire-St-Nectaire ; Besse-en-Chandesse (1025 m.) par Issoire-St-Nectaire ; St-Germain-l'Hermitage (1040 m.) par Issoire-St-Nectaire ; La Soucheyre-les-Bains (1060 m.) par Sembadel ; St-Agrève (1080 m.) par Dunières ; La Chaise-Dieu (1100 m.)

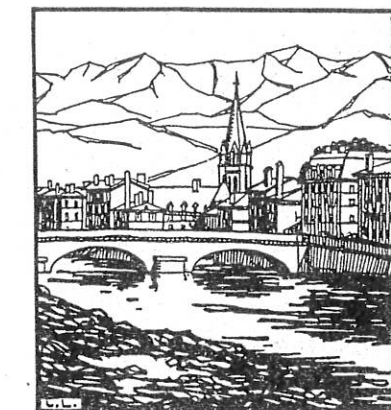
VALLÉE DE LA SEINE — BOURGOGNE — MORVAN — NIVERNAIS. — Barbizon (55 m.) par Melun ou Fontainebleau ; Sens (75 m.) ; Fontainebleau (77 m.) ; Auxerre (122 m.) ; Pougues-les-Eaux (200 m.) ; Dijon (247 m.) ; Bourbon-Lancy (249 m.) ; Avallon (263 m.) ; Arcy-sur-Cure (268 m.) ; Semur (286 m.) ; La Pierre-qui-Vire (300 m.) par Avallon ; St-Honoré-les-Bains (302 m.) par Rémyilly-St-H. ; Vézelay (303 m.) par Sermizelles-Véz. ; Autun (370 m.) ; Lormes (470 m.) par Corbigny ; Montsauche (506 m.) par Saulieu ; Château-Chinon (609 m.)



CHAMBERY. LE CHATEAU



VIEUX CANAL A ANNECY



GRENOBLE



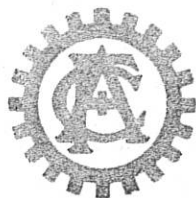
URIAGE. LE CHATEAU

# Les Grandes Associations & Organisations Touristiques



**TOURING CLUB DE FRANCE (T. C. F.)**  
65, Avenue de la Grande-Armée  
PARIS (16<sup>e</sup>)  
Téléphone : Passy 62-67

**OFFICE NATIONAL DU TOURISME (O. N. T.)**  
17, Rue de Surène, PARIS (8<sup>e</sup>)  
Téléphone : Elysées 44-15



**CLUB ALPIN FRANÇAIS (C. A. F.)**  
30, Rue du Bac, PARIS (7<sup>e</sup>)  
Téléphone : Ségur 27-61

**AUTOMOBILE CLUB DE FRANCE (A. C. F.)**  
8, Place de la Concorde  
PARIS (8<sup>e</sup>)  
Téléphone : Elysées 34-70 à 34-74



**UNION DES FÉDÉRATIONS DES SYNDICATS D'INITIATIVE (U. F. S. I.)**  
152, Boulevard Haussmann, Paris (8<sup>e</sup>). — Téléphone : Elysées 66-40 - 66-41

L'Organisation du Tourisme Réceptif Français, dont l'U. F. S. I. est l'expression nationale, comprend :  
Les Syndicats d'Initiative (S. I.), groupements qui, dans un but désintéressé, poursuivent l'aménagement touristique d'un territoire sur lequel les brochures qu'ils éditent et leurs Bureaux de Renseignements donnent gratuitement toutes informations pour la visite et le séjour ;  
Les Fédérations de Syndicats d'Initiative (F. S. I.), qui coordonnent les efforts des S. I., organisent la propagande régionale et jouent, dans une grande région déterminée et à son profit, le même rôle que les S. I. dans la localité ;  
L'Union des Fédérations des Syndicats d'Initiative (U. F. S. I.), qui, administrée par un Conseil nommé par les Fédérations, unifie l'action des Groupements du Tourisme Réceptif et lui assure son caractère national.

## LISTE DES DIRIGEANTS DES FÉDÉRATIONS DES SYNDICATS D'INITIATIVE

Région Parisienne. — M. Sinturel, Président, 152, boulevard Haussmann, Paris.  
Bourgogne et Morvan. — M. Mathey, Président, 65, rue des Godrans, Dijon (Côte-d'Or).  
Franche-Comté et Monts Jura. — M. Gaulard, Président, 52, Grande-Rue, Besançon (Doubs).  
Massif Central, Bourbonnais, Auvergne, Velay. — M. le Dr Cany, Président, La Bourboule (Puy-de-Dôme).  
Vallée du Rhône. — M. Rivoire, Président, 19, place Bellecour, Lyon (Rhône).  
Alpes Françaises. — M. Michoud, Président, 2, rue Montorge, Grenoble (Isère).  
Provence. — M. Gravier, Président, 2, rue Paradis, Marseille (Bouches-du-Rhône).  
Côte d'Azur et Corse. — M. Santiaggi, Président, 2, rue Deloye, Nice (Alpes-Maritimes).  
Pyrénées, Languedoc, Roussillon. — M. Combelelan, Secrétaire général, 15, rue de la Gare, Carcassonne (Aude).  
Algérie. — M. Luciani, Président, 1<sup>er</sup>, rue Michelet, Alger.  
Tunisie. — M. Maron, Président, 8, avenue de Carthage, Tunis.  
Maroc. — M. de Mazières, Vice-Président, Casablanca (Maroc).

**BUREAU NATIONAL DE RENSEIGNEMENTS DE TOURISME (B. N. T.)**  
152, Boulevard Haussmann, Paris (8<sup>e</sup>). — Téléphone : Elysées 66-40 - 66-41

Organisme de caractère absolument désintéressé, créé par l'Office National du Tourisme, avec le concours du S. I. de Paris, patronné par la Ville de Paris, administré par l'Union des Fédérations des Syndicats d'Initiative.  
Le Bureau National de Renseignements de Tourisme, qui possède sur la France entière une documentation touristique très complète et toujours tenue à jour, met gratuitement à la disposition des touristes, en ses Bureaux, toutes informations concernant le voyage, l'excursion et le séjour, ainsi que les publications des Syndicats d'Initiative, Fédérations, Compagnies de Chemins de Fer et de Navigation.  
Le Bureau National de Renseignements de Tourisme est ouvert tous les jours de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 19 h. (les Samedis, Dimanches et Jours fériés, fermeture à 18 h.). Employés polyglottes. Pour renseignements par correspondance, fournir timbre pour la réponse.

## SYNDICAT D'INITIATIVE DE PARIS

**BUREAU.** — 4, rue Volney (2<sup>e</sup>), téléphone : Louvre 08-90. — Tous renseignements gratuits sur la visite de Paris et des environs et les voyages en France. (Ouvert de 9 à 12 h. et de 14 à 18 h.).  
**Ses publications.** — Journal hebdomadaire : *La Semaine à Paris*, donnant le programme complet des événements de la semaine (théâtres, concerts, cinémas, expositions, modes, livres, etc.). Le numéro 1 fr. Abonnement : 1 an, 30 frs.  
**GUIDES.** — *Paris*, Guide pratique à l'usage de ses visiteurs (édition française et édition anglaise) 3 frs. — *Itinéraires de visite de Paris* avec plans (15 jours - 8 jours), 1 fr. — *Paris, ses Restaurants* (nomenclature des Restaurants, leurs prix, leurs spécialités), 2 frs. — *Guide des Hôtels de Paris*, gratuit.  
**Nota.** — Frais de port pour chacun de ces Guides : 0 fr. 30

